

## RÉSOLUTIONS DE LA XIII<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE

### RÉSOLUTION SUR LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS L'ÉPANOUISSEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES

La XIII<sup>e</sup> Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF, réunie à l'Île-du-Prince-Édouard, a débattu du rôle des parlementaires dans l'épanouissement de la langue et de la culture françaises, dans le cadre de l'intégration économique des Amériques.

**CONSIDÉRANT** que la langue et la culture font partie de l'identité et de la richesse des nations;

**CONSIDÉRANT** que, dans le contexte de la mondialisation, la langue et la culture font partie des enjeux économiques globaux;

**CONSIDÉRANT** que la diversité linguistique et culturelle enrichit le patrimoine de l'humanité;

**CONSIDÉRANT** que les cultures francophones apportent une contribution éminente à ce patrimoine et méritent qu'on assure leur épanouissement;

**CONSIDÉRANT** que l'uniformisation linguistique et culturelle à l'échelle mondiale se ferait au détriment de communautés faisant usage de la langue française, comme d'autres langues et cultures originales;

**DEMANDE** aux parlementaires de la Région Amérique de l'AIPLF d'intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs afin que les accords internationaux sur la libéralisation des échanges permettent, par des exemptions culturelles, la promotion de la langue française et des cultures francophones, comme celle d'autres langues et cultures.

### RÉSOLUTION SUR LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES DE 1997

La XIII<sup>e</sup> Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF réunie à l'Île-du-Prince-Édouard.

**TENANT COMPTE** que l'Assemblée nationale du Québec sera l'hôte en septembre 1997 de la Conférence parlementaire des Amériques, portant sur l'intégration continentale;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs de cette rencontre sont:

de réunir les parlementaires des Amériques afin qu'ils puissent échanger sur leur rôle, leurs actions et leurs préoccupations entourant l'intégration économique continentale;

de promouvoir l'importance de l'apport parlementaire dans l'intégration économique de l'hémisphère occidental et dans les relations interaméricaines;

d'informer sur des thèmes spécifiques et échanger sur les aspects, les enjeux et les impacts de l'intégration économique continentale;

d'élargir les réseaux et renforcer les liens entre les parlementaires des Amériques;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Antananarivo en juillet 1996, a adopté une résolution d'appui à cette Conférence et a décidé d'y envoyer une délégation issue de son Comité exécutif;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les parlementaires de langue française de la Région Amérique de l'AIPLF d'être informés de cette Conférence et de participer à ses travaux;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée nationale du Québec désire travailler en étroite collaboration avec la Région Amérique de l'AIPLF;

**APPUIE** l'initiative de l'Assemblée nationale de tenir la Conférence parlementaire des Amériques à Québec, en septembre 1997;

**ACCEPTE** d'être un partenaire de cette Conférence et d'y participer activement, notamment par l'envoi d'une délégation de la Région Amérique de l'AIPLF.

## **RÉSOLUTION SUR LA SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE DU BURUNDI**

La XIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF, réunie à l'Île-du-Prince-Édouard, a débattu de la solidarité avec le peuple du Burundi.

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement démocratique du Burundi a été renversé le 25 juillet 1996 par un coup d'État mené par le major Pierre Bujoba;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée nationale burundaise a été fermée et que plusieurs parlementaires ont été emprisonnés ou ont dû fuir le pays;

**CONSIDÉRANT** que ce putsch militaire a été condamné par la communauté internationale, dont le Canada, les États-Unis, la France et l'Allemagne;

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que les délégués à la XIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF, réunis à l'Île-du-Prince-Édouard au Canada, condamnent vigoureusement le coup d'État du 25 juillet 1996 au Burundi;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU** que cette Assemblée exige le retour immédiat à la démocratie du Burundi, et

**QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU** que cette Assemblée régionale de l'AIPLF demande aux parlements et aux gouvernements démocratiques de faire pression pour que les droits et libertés des parlementaires burundais soient préservés.

## **RÉSOLUTION SUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE EN LANGUE FRANÇAISE**

La XIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF, réunie à l'Île-du-Prince-Édouard, a débattu de l'enseignement postsecondaire et des nouvelles technologies.

**ATTENDU** que la Région Amérique de l'AIPLF a pour objectif de favoriser le rayonnement de la langue française;

**CONSCIENTE** que les nouvelles technologies permettent aux communautés francophones de combler les distances qui les séparent et ce, à des coûts parfois moindres et dans un environnement souvent plus convivial, adapté aux besoins de la clientèle;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'accentuer un plus grand rayonnement de l'enseignement à distance afin d'assurer une meilleure accessibilité à l'enseignement postsecondaire en français;

**RECONNAISSANT** la nécessité de se prévaloir d'outils technologiques tels l'autoroute de l'information, la communication sans fil, l'audiographie, l'audioconférence, la vidéoconférence et la télévision pour rendre l'enseignement postsecondaire accessible à tous les francophones;

**ET ASSURÉE** que les technologies d'enseignement représentent les outils pédagogiques et andragogiques de l'avenir pour les communautés francophones.

La Région Amérique de l'AIPLF demande aux autorités gouvernementales compétentes :

**D'ASSURER** un financement adéquat des programmes d'enseignement postsecondaire à distance en langue française;

**DE DÉVELOPPER** la mise en réseau informatique complète des institutions d'enseignement postsecondaire de langue française en leur fournissant les outils technologiques de pointe;

**D'ÉLIMINER** les barrières qui empêchent le rayonnement de la télévision éducative dans le respect des juridictions constitutionnelles;

**DE FAVORISER ET D'INCITER** la coopération entre les différents États et entre les différents intervenants en matière de contenus et d'accessibilité;

**D'ENCOURAGER** l'accréditation entre collèges et universités;

**ET DE VOIR** à former les éducateurs actuels tout en s'assurant que les futurs éducateurs posséderont déjà les connaissances de communications technologiques nécessaires.

## **RÉSOLUTION SUR LES RADIOS COMMUNAUTAIRES FRANCOPHONES**

La XIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIFLF, réunie à l'Île-du-Prince-Édouard, a débattu du bilan et des perspectives des radios communautaires francophones.

**CONSIDÉRANT** que la vitalité culturelle et sa diffusion constituent l'une des pierres d'assise de l'épanouissement des populations;

**PRENANT NOTE** que les radios communautaires constituent un outil essentiel de développement socio-culturel pour les communautés qui veulent affirmer leur identité;

**CONSCIENTE** que les groupes vivant en situation minoritaire et dans des régions économiquement défavorisées, qui pourraient le plus profiter d'une radio communautaire, n'ont pas les moyens à leur disposition pour la mettre en oeuvre;

**ENCOURAGE** les sections du Canada à se pencher sur la thématique des radios communautaires et à appuyer les recommandations suivantes:

- demande que le ministère du Patrimoine canadien renouvelle son appui financier pour assurer le développement des radios communautaires en milieux francophones et acadiens;

- appuie la demande de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC) auprès du CRTC en vue d'autoriser Cancom à utiliser ses revenus provenant de la distribution exclusive des signaux américains aux petites compagnies de câble pour assurer le développement de la radio communautaire en milieux francophones et acadiens dans le cadre d'un plan quinquennal visant à rendre autonome le réseau de radios communautaires;

- appuie la proposition de l'ARC du Canada faite au CRTC en vue d'obtenir des câblodistributeurs canadiens qu'ils consacrent une partie de la contribution accordée à la programmation canadienne, au développement de la programmation radiophonique communautaire et éducative francophone;

- appuie la mise sur pied d'une fondation vouée au soutien des projets de communication communautaire et éducative en milieux francophones et acadiens;

**INVITE** les parlementaires membres de la Région Amérique de l'AIPLF à intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs afin de consolider le développement de la radio communautaire qui reflète la langue et la culture locales;

et enfin,

**RECONNAÎT** la situation particulière de certaines sections de la Région Amérique, notamment Sainte-Lucie et Haïti, et encourage la coopération entre les réseaux de radios communautaires opérant dans des milieux favorisés sur le plan technologique et les réseaux situés en milieux bien moins dotés.